

04/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2022****Présents :**

Sarah BONVALET-YOUNES, Cyril BENOIT (départ à 10h30), Céline BUON (départ à 10h20), Raphaël CHARPENTIER, Kévin COHEN, Quentin COTON, Jean COTTE, Florence DANTON, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Mario DEL PERO (départ à 10h05), Baptiste DUMINIL, Alexis GOIN, Emiliano GROSSMAN, Pauline LEBARON, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA.

**Absents ou excusés :**

Grégoire ÉTRILLARD, Cassandre REMOND (procuration à Baptiste DUMINIL).

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Marc MARTINEZ	Directeur des ressources de l'information scientifiques
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

\*

\* \*

I. Election de la présidente enseignante ou du président enseignant du Conseil	2
II. Election d'un membre enseignant de la Commission de la vie étudiante (CVE)	3
III. Présentation du bilan 2021 de la campagne d'admission	4
IV. Présentation de la Bibliothèque numérique de Sciences Po	10
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 7 mars 2022	12
VI. Echange d'informations sur des questions diverses	12

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2022

*La séance est ouverte à 8 heures 40 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.*

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Bonjour à toutes et tous, merci d'être parmi nous en ce lendemain d'élection. Je tiens également à vous dire qu'on est le 25 avril, jour de la liberté au Portugal. C'est au 25 avril 1974 qu'il y a eu la libération après un demi-siècle de dictature, donc c'est une journée pleine de signification. Je vous propose qu'on débute sans attendre avec le premier point de l'ordre du jour, qui est l'élection de la présidence enseignante du CVEF. Est-ce qu'il y a des candidats ?

### **I. ELECTION DE LA PRESIDENTE ENSEIGNANTE OU DU PRESIDENT ENSEIGNANT DU CONSEIL**

#### **Raphaël CHARPENTIER**

Merci Mme la Présidente. Je présente ma candidature à la présidence enseignante du CVEF. Je suis Raphaël CHARPENTIER, je suis élu non plus des étudiants depuis maintenant quelque temps, mais des enseignants vacataires, et depuis 3 ans j'ai eu l'honneur de présider ce conseil. J'ai déjà eu l'occasion dans deux messages que je vous ai envoyés, un général et un spécifique à chacune et chacun d'entre vous d'expliquer les motivations de ma candidature à un nouveau mandat à la tête de ce conseil. Je ne vais pas vous assommer par un trop long discours, en quelques mots dire que pendant ces trois ans j'ai eu à cœur, et j'espère que chacune et chacun l'a ressenti, et si ce n'est pas le cas je ferai mieux ou je tenterai de faire mieux si vous me faites confiance, de donner la parole à chacune des sensibilités de ce conseil, quelle qu'elle soit, et de lui donner aussi à chaque fois plus de poids, plus d'impact, quels que soient les dossiers que nous ayons eu à aborder. Je crois que sur ce point d'ailleurs, nous pouvons aller plus loin, et c'est sans doute le premier motif de cette candidature, de pouvoir permettre au CVEF d'être plus encore maître de son ordre du jour, de pouvoir lui permettre d'être plus encore identifié au sein des communautés étudiantes, enseignantes, salariés, lui permettre également d'avoir plus d'impact dans les décisions et le cours des choses de notre école. Mathias VICHERAT a plusieurs fois dit qu'il y était favorable, mais par exemple nous pourrions changer la méthode des groupes de travail, nous pourrions faire en sorte que les commissions de la vie étudiante soient désormais ouvertes aux suppléants, afin de ne pas avoir de vacances, comme nous avons pu en avoir, d'un syndicat pendant les dernières semaines et même mois, où un syndicat étudiant n'était pas représenté en CVEF, pouvoir être sûr que chacun ait sa place plus fortement ; pouvoir continuer aussi plus intensément à suivre un certain nombre des politiques que Sciences Po déploie et peut-être parfois à notre goût pas forcément assez vite sur notamment les questions des violences sexuelles et sexistes, sur les questions environnementales où nous souhaitons une vigilance particulière, nous avons déjà eu des avancées, notamment dans la prise en compte de ces dimensions au sein des initiatives étudiantes ou des financements qui sont accordés aux associations. On peut désormais encore aller plus loin et surtout avoir un suivi plus régulier, ici, devant ce conseil, des différentes politiques mises en œuvre, ce qui nous permettra incontestablement aussi de ne pas lâcher l'affaire et de faire en sorte par notre suivi, par notre implication que les choses avancent concrètement. J'ai exprimé également un certain nombre de remarques sur les libertés, la manière dont notre école peut avancer, dont notre conseil doit exister plus fortement, et je me tiens évidemment aussi à votre disposition pour en discuter. Je crois que nous nous retrouvons toutes et tous autour d'une ambition pour notre école, et que nous avons envie que les choses aillent mieux, vers une lutte plus intense contre les discriminations, vers plus d'égalité, vers des réformes qui soient menées

plus collégialement, en respectant chacune et chacun, quel que soit son corps d'appartenance, quelle que soit sa sensibilité, et c'est l'ambition de ma nouvelle candidature à la tête de ce conseil.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Très bien, je vous propose qu'on passe au vote. Vous avez dû recevoir un mail, vous devez vous connecter à la plateforme de vote à l'aide des identifiants que vous avez reçus et les membres détenteurs de procuration reçoivent également les identifiants des personnes qu'ils représentent. Madame GASMI y-a-t-il des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Oui, Mme REMOND donne procuration à M. DUMINIL.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Tout le monde a voté, je clos donc le vote. Félicitations Raphaël CHARPENTIER vous êtes élu avec 100% des suffrages exprimés.

*Les membres élisent M. CHARPENTIER président enseignant du conseil à l'unanimité des voix exprimées*

## **II. ÉLECTION D'UN MEMBRE ENSEIGNANT DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE**

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

On va passer à l'élection du membre enseignant qui siègera à la commission de la vie étudiante. Seuls les enseignants votent cette fois-ci. Qui est candidat ?

**Alexis GOIN**

Je vais me porter candidat. Je vous épargnerai peut-être un discours inaugural, parce que je sais qu'il ne sera pas aussi percutant que celui du président élu. Simplement quelques mots pour expliquer pourquoi je me présente, d'ailleurs en réalité, c'est largement la raison pour laquelle je m'étais présenté au CVEF : pour moi, dans ma vie étudiante à Sciences Po, qui s'est close il n'y a pas si longtemps que ça, comme une rapide inspection visuelle peut le laisser présager, un des aspects qui m'a le plus marqué de cette vie étudiante évidemment a été ma participation à la vie associative, c'est d'ailleurs très largement une des raisons pour lesquelles aujourd'hui je suis encore reconnaissant d'avoir rejoint Sciences Po plutôt qu'une autre institution après mon baccalauréat il y a un peu plus de dix ans, parce que je considère que c'est un des éléments tout à fait uniques dans la manière dont Sciences Po est organisé et dans l'offre pédagogique, de vie étudiante qu'elle offre à l'ensemble de ceux qui la rejoignent. De ce point de vue-là, je trouve que la vie étudiante, tant pour ceux qui s'y investissent directement que pour l'ensemble des étudiants qui profitent de ce qu'elle propose en termes de conférences, d'activités, d'ouvertures artistiques, sportives sur le reste du monde est tout à fait essentielle, et il faut reconnaître que pour y contribuer de manière un peu opérationnelle dans cette CVE qu'on a pu à l'époque voir de l'autre côté du guichet me paraît plus intéressant et je pense que c'est un prolongement intéressant de mon activité dans ce conseil.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose qu'on passe aux votes.

*Les membres élisent Alexis GOIN membre enseignant de la commission de la vie étudiante à l'unanimité.*

### **III. PRÉSENTATION DU BILAN 2021 ET DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION 2022**

#### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Sur ce, je vous propose qu'on continue avec le prochain point de l'ordre du jour, la présentation du bilan 2021 de la campagne d'admission, et c'est Mme CROUZET qui va nous le présenter.

#### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup, Mme la Présidente, M. le Président, bravo aux nouveaux élus. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Je souhaiterais vous présenter effectivement le bilan des admissions 2021, détaillé dans le document que vous avez reçu il y a quelques jours, quelques semaines, et si vous en êtes d'accord, je souhaiterais également profiter de ma présence pour partager avec vous quelques informations sur la campagne 2022 actuellement en cours et même entrée dans son étape la plus intensive.

Commençons tout d'abord par la campagne 2021. Vous le savez, cette campagne a attiré un très grand nombre de candidatures à l'ensemble de nos formations et nos procédures de sélection, dont notamment la procédure d'admission réformée en 1<sup>re</sup> année, ont permis véritablement de conjuguer excellence académique, ouverture sociale et diversité territoriale. En dépit d'un contexte sanitaire global qui est resté complexe en 2021, il ne faut pas l'oublier, les formations de Sciences Po ont marqué une très forte attractivité, avec au total près de 32 000 candidatures françaises et internationales pour le collège universitaire, le master et le doctorat, soit une progression de 46 % au total par rapport à l'année 2020 pour l'ensemble des formations dispensées par l'institution. Les places ayant été stabilisées en 2021, la sélection s'est considérablement accrue ; nous avons recruté un peu plus de 4200 nouveaux élèves, soit un taux de formation globale qui s'est établi à 13 % contre 22 % en 2020.

Si l'on s'attarde sur l'admission en 1<sup>re</sup> année, la campagne 2021 a été tout à fait exceptionnelle et marquée par des évolutions qu'on peut considérer comme historiques. Elle s'est d'abord déroulée dans un contexte inédit avec une conjoncture d'effets importants et concomitants concernant l'admission au collège universitaire : mise en œuvre de la nouvelle procédure d'admission, intégration pleine de la plateforme nationale Parcoursup, réforme du baccalauréat, et l'arrivée des candidats issus des lycées français à l'étranger au sein de la voie d'admission générale Parcoursup. Les lycéens étaient près de 18 200 à se présenter à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle en 2021 par rapport aux 11 000 en 2020, par les 4 voies possibles désormais : la voie générale, la voie convention éducation prioritaire, la voie internationale et le programme de doubles diplômes nationaux et internationaux, et cela a représenté en 2021 un bond de 66 % des candidatures pour notre formation de 1<sup>er</sup> cycle. Les places ayant été stabilisées autour d'une promotion de 1630 élèves, la sélection a été deux fois plus forte au collège avec un taux de sélection qui s'est élevé à 10 % en 2021 contre 20 % en 2020. Toutes procédures confondues, nous avons recruté 1828 étudiants, le taux d'acceptation d'admission (le yield) s'est lui établi à 72 % en 2021 contre 79 % en 2020, soit un taux légèrement en baisse d'acceptation de nos offres d'admission et avec notamment un taux un peu plus dégradé pour les doubles diplômes nationaux. La procédure réformée a permis de concilier une forte exigence académique de notre sélection, vous avez pu observer dans le bilan 2021 le niveau académique de nos admis, avec d'excellents résultats en matière d'ouverture et de diversité. Les lycéens admis partagent un très haut niveau académique, ils sont aussi divers dans leurs parcours académiques que dans leurs origines territoriales : 65 % de nos admis sont des femmes, 10 % viennent des lycées partenaires CEP, 73 % ont obtenu un bac français et 27 % un diplôme d'études secondaires à l'étranger ; ils viennent de plus de 1000 lycées différents en France et à l'étranger, et de 77 pays différents ; 66 % d'entre eux ont fait leurs années de lycée en France, 34 % à l'international. Enfin, une plus grande diversité sociale est également observée de cette nouvelle promotion de 1<sup>re</sup> année, qui accueille 29 % de boursiers de l'enseignement supérieur CROUS, soit 4 points de plus qu'en 2020. Sciences Po s'est ainsi rapproché de son objectif de 30 % de boursiers en 1<sup>re</sup> année.

En master, le nombre de candidatures a augmenté de 29 % là aussi, passant à plus de 12 600 candidats en 2021 ; toutes les voies d'admission ont pu attirer davantage de candidats, mais la progression a été particulièrement notable pour les candidatures via la procédure internationale qui a augmenté de 28 % en 2021, après avoir progressé déjà de 22 % en 2020. Le taux de sélection est passé de 24 % en 2020 à 17 % en 2021, du fait à nouveau de l'augmentation des candidatures combinées et à une stabilisation de places offertes. Le taux d'acceptation d'offres (yield) s'est établi à 52 % en master, ce qui est un peu

dégradé par rapport à 2020, et confirme que la concurrence est forte pour fidéliser nos admis. Les admis en master viennent de parcours marqués par une grande diversité académique, territoriale et culturelle, et sont issus des universités françaises et internationales reconnues et diverses ; 60 % sont des femmes, ils ont étudié dans 84 pays différents, France comprise, et sont de 108 nationalités différentes. Les principaux pays pourvoyeurs de nos admis sont la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et la Chine ; nos admis internationaux ont étudié dans des universités aussi prestigieuses que McGill, King's, NYU, Harvard, et bien d'autres ; les admis français viennent d'horizons très divers, avec une vingtaine de domaines d'études représentés parmi lesquels on peut citer notamment les études juridiques, les classes prépas littéraires, les écoles de commerce, les filières en sciences politiques, sociologie et économie qui sont les filières principales pourvoyeuses de nos candidatures. Les admis viennent de Panthéon Assas, Sorbonne, Université Paris Cité, Lycée Henri IV, Louis-le-Grand, PSL, Dauphine, HEC, ESSEC, l'Emlyon et bien d'autres. Les boursiers du CROUS représentent en master 25 % de la cohorte. Pour les masters en un an, Sciences Po a reçu 419 candidatures, soit -4 % par rapport à 2020, seul domaine sur lequel on peut observer une légère baisse en 2021 ; 128 offres d'admissions ont été formulées, soit un taux d'admission de 31 % contre 36 % en 2020, et le taux de présence s'est établi à 47 %, ce qui est légèrement supérieur à l'année précédente. 82 % de nos candidats au master en un an sont internationaux et les admis sont de 35 nationalités différentes. Au niveau du doctorat, l'attractivité s'est confirmée avec 467 candidatures reçues en 2021, soit +2 % par rapport à l'année précédente, l'école de la recherche a formulé 44 offres d'admission, soit un taux de sélection exigeant de 9 % contre 13 % en 2020. Voilà pour ce qui est d'une synthèse très rapide de la situation 2021, je suis à votre disposition dans quelques instants pour toutes questions complémentaires, mais avant cela, je vous propose de passer en revue quelques chiffres concernant la campagne d'admission 2022 actuellement en cours.

Tout d'abord, à l'issue de la 2<sup>e</sup> phase de Parcoursup qui s'est achevée le 8 avril, Sciences Po a enregistré 11 951 candidatures par la voie générale, les CEP, et doubles diplômes référencés dans la plateforme nationale pour nos formations qui y sont proposées. Pour mémoire, en 2021, le chiffre était d'un peu plus de 15 000 candidatures. Le bachelor, c'est-à-dire la voie générale et la voie CEP, enregistrent 9227 candidatures, c'était un peu plus de 12 700 en 2021, et les 11 doubles diplômes qui sont accessibles via Parcoursup attirent quant à eux 2724 candidatures, on était à 2572 en 2021. Ces résultats enregistrent une baisse de -22 % par rapport à 2021, sachant que l'année 2021 aura été très probablement une année tout à fait exceptionnelle, mais représentent une hausse de 60 % tout de même en comparaison avec 2020. Cela confirme selon nous que Sciences Po continue à être très attractif et démontre aussi que l'impact de la réforme de la procédure d'admission en 1<sup>re</sup> année est notable pour ouvrir notre recrutement. Toutes les régions de France comptent des candidats, avec les 30 académies représentées, et le taux de boursiers du secondaire parmi eux se maintient quant à lui à 14 % contre 12 % en 2021. 66 % de nos candidats sont des femmes, et nous avons 39 sportifs de haut niveau et artistes confirmés. Les prochaines étapes qui sont actuellement en cours sont l'examen des dossiers de candidature et les épreuves orales ; les dossiers sont actuellement examinés jusqu'à la moitié de cette semaine, près de 800 examinateurs ont été mobilisés pour cette étape clé ; chaque dossier, pour mémoire, est évalué par 2 examinateurs indépendants préalablement formés. Les candidats dont le dossier aura obtenu une note minimum sur 60 définie par le jury d'admission seront invités à se présenter à un oral qui se déroulera comme l'année dernière en visioconférence pour tous. Les candidats recevront leurs convocations par email et les candidats non convoqués recevront également un email de notification cette année. Vous savez que c'est un changement que nous avons souhaité parce que l'année dernière, les règles de Parcoursup ne nous permettaient pas de communiquer avec les candidats qui n'étaient pas invités à l'oral, et nous avons pu travailler avec Parcoursup sur une évolution qu'on souhaite très positive, donc tous les candidats auront un email de la part de Sciences Po très prochainement pour savoir s'ils sont invités ou non à l'oral. Les entretiens auront lieu du 28 avril au 1<sup>er</sup> juin 2022, exception faite de la semaine du 9 mai qui est consacrée à la demande du ministère aux épreuves écrites de spécialité du baccalauréat général et technologique. Sur la voie internationale d'admission au collège universitaire, elle est ouverte en continu depuis le mois de novembre, nous avons actuellement 832 candidatures la concernant, nous en avons pour mémoire reçu un peu plus de 1300 l'année dernière. La date limite pour cette voie internationale est le 27 avril, donc cette semaine ; nous allons voir si nous allons atteindre le même nombre de candidatures ou non, sachant que les programmes les plus demandés au collège

universitaire sont le programme EURAM à Reims, Menton et Le Havre. Le dernier jury d'admission aura lieu à la mi-juin, et donc nous connaissons nos admis au plus tard à la mi-juin.

Pour ce qui est des procédures master, la procédure française master a reçu 4051 candidatures en 2022, cela représente là aussi une baisse de 17 % par rapport à 2021, et une hausse de 7 % par rapport à 2020. Ces chiffres confirment à nouveau que l'année 2021 aura été spéciale. 1234 candidats ont été rendus admissibles par le jury, et passent actuellement leurs oraux qui ont lieu depuis le 19 avril et jusqu'au 3 mai, et le jury d'admission a lieu à la mi-mai, sachant que la procédure internationale, elle, est ouverte en continu depuis le mois d'octobre, enregistre 4384 candidatures en 2022, cela représente là une baisse de 26 % par rapport à 2021, et une légère baisse de 5 % y compris par rapport à 2020. Le dernier jury d'admission sur cette procédure internationale master aura lieu à la mi-mai également, donc nous connaissons fin mai maximum nos admis français et internationaux en master. Pour ce qui est des procédures qui restent encore ouvertes à ce stade-là aux candidatures, il s'agit de la voie internationale collège que je viens d'évoquer, mais plus pour très longtemps ; certains doubles diplômes, notamment masters désormais, les thèses et les masters en un an. Et bientôt la campagne d'admission 2022 aura été close. Je vous remercie pour votre attention et me réjouis évidemment de pouvoir échanger avec vous sur toutes ces thématiques.

### **Pauline LEBARON**

Je souhaitais réagir notamment à un terme que vous avez utilisé sur l'offre de places de Sciences Po, sur les capacités d'accueil. Vous avez parlé d'une stabilisation de ces capacités, or en examinant le dossier qui nous a été envoyé, ce n'est pas ce qu'on a pu voir : on a pu voir une baisse de quasiment 17 % des places en première année de bachelor et en master une baisse de 6 % de ces capacités, ce qui est quand même considérable, particulièrement en bachelor, et on trouve que c'est alarmant, d'autant plus qu'on est dans une situation actuelle à l'échelle nationale où des milliers d'étudiants se retrouvent sans inscription en licence comme en master. Pour rappeler quelques chiffres, à l'issue de l'été dernier de la phase principale de Parcoursup, 90 000 jeunes se trouvaient sans proposition d'admission, et en ce qui concerne les masters, c'est chaque année plus de 10 000 étudiants qui se retrouvent sans inscription, et on a eu cette baisse alors même qu'il y a eu une hausse considérable des demandes pour les formations pour Sciences Po, qui a été soulevée durant l'exposé que l'on a entendu. C'était un contexte exceptionnel, mais justement, il nécessitait aussi de pouvoir s'adapter. En tout cas, même au-delà de ce contexte, on voit qu'il y a une augmentation un peu durable de la demande, ce qui montre un intérêt accru pour les formations dispensées par notre établissement, ce qui va aussi dans le sens de la nécessité d'accroître les capacités d'accueil, comme nous le défendons à l'UNEF.

Pour revenir sur la hausse de la sélection et du taux de sélectivité, particulièrement impressionnante pour l'an dernier, on veut souligner que ce n'est pas seulement dû à une hausse des demandes, mais bien aussi à des baisses de places du côté de Sciences Po, ce qu'on trouve particulièrement problématique. On pense que l'aspect d'ouverture sociale de Sciences Po est très positif, même s'il y a encore du travail à faire à ce sujet et aussi du travail pour que ces étudiants réussissent leurs études ici avec l'accompagnement suffisant pour que ce soit le cas. On voulait également ajouter que cette sélection très forte à Sciences Po s'ajoute à une sélection faite par l'argent à cause du système actuel de frais d'inscription, en particulier pour les étudiants étrangers hors Union européenne qui sont obligés de payer le maximum de frais d'inscription qui sont exorbitants, mais aussi une sélection par l'argent pour des étudiants français et européens, qui se fait de façon plus insidieuse, notamment pour des étudiants de classe moyenne, ou des étudiants dont la réalité matérielle ne correspond pas aux revenus de leurs parents. On voulait réinsister à l'UNEF sur le fait que, à nos yeux, il ne faut pas qu'il y ait une logique selon laquelle la valeur du diplôme se fait par la sélection des étudiants. Sa valeur se fait pour nous par la qualité des formations dispensées, et la capacité à mener des étudiants à un niveau académique donné, quel que soit leur niveau de départ. On défend l'objectif qu'un maximum d'étudiants d'une promotion atteignent le plus haut niveau de qualification, d'ailleurs prôné par la Commission européenne, qui pourtant n'est pas considérée comme révolutionnaire ; l'UNEF s'oppose à une vision élitiste de l'enseignement supérieur qui accroît les inégalités sociales. Quand on voit des titres par exemple comme dans le dossier qui nous a été fourni tels que « taux de sélection exigeants et excellence académique remarquable », on voit que la hausse de la sélectivité de Sciences Po est présentée positivement, qu'il y a une baisse des capacités d'accueil, on voit que Sciences Po ne partage pas notre vision de l'enseignement supérieur, ce qui est déplorable puisque cela participe à ce qu'il y ait des milliers

d'étudiants sans inscription, à une ségrégation sociale forte dans l'enseignement supérieur, et à des logiques de compétition entre les étudiants et les établissements qui sont délétères.

### **Mario DEL PERO**

Merci beaucoup Gabriela, c'est très intéressant. J'aimerais ajouter que c'est aussi la fête de la Libération en Italie aujourd'hui, et l'ANZAC Day en Australie et en Nouvelle-Zélande, donc c'est un jour de libération, en 45 comme en 74, et peut-être en 2022. J'ai une question, j'ai regardé un peu rapidement le bilan, le rapport, est-ce que nous avons des données sur les différences d'attractivité des campus en régions ?

### **Gabriela CROUZET**

D'abord pour Mme LEBARON, je voudrais ajouter un point de compréhension des chiffres qui apparaissent effectivement dans le bilan 2021 concernant les places offertes, qui devra être mieux développé dans les prochains bilans. En fait il y a d'une part la question de places qui sont offertes ; ce qu'on appelle « places », c'est le nombre d'étudiants que l'on souhaite avoir à la rentrée, dans nos formations de 1<sup>er</sup> cycle, de master et de doctorat. Ces chiffres-là n'ont pas évolué depuis plusieurs années : notre souhait, notre cible est d'avoir une promotion en tout cas en 1<sup>re</sup> année de 1630 étudiants présents dans nos formations à peu près. En revanche, au moment de l'admission, ce n'est pas ce chiffre-là que vous pouvez observer dans les tableaux, puisque tous les admis auxquels on propose l'admission à Sciences Po ne décident pas nécessairement de venir à Sciences Po et d'accepter notre offre d'admission (le fameux yield). Ce qui fait que nous faisons des calculs un peu complexes, qui ne sont malheureusement pas scientifiques parce qu'ils dépendent du comportement des admis chaque année, qui font que nous devons nous projeter sur une estimation du nombre d'acceptations des offres d'admission par nos admis pour arriver au chiffre cible de nos présents. En 2020, effectivement, Mme LEBARON, nous avons plus d'admis qu'en 2021, si on regarde simplement le tableau du nombre d'admis — beaucoup plus, même. J'imagine que c'est ce chiffre qui vous a amené au point que vous avez souligné. Pourquoi avons-nous plus d'admis en 2020 ? Rappelons-nous, c'était l'année de l'épidémie covid, nous avons un très gros doute sur le comportement de nos admis dans ce contexte qui était globalement, à l'échelle mondiale, extrêmement imprévisible. Nous avons donc décidé de formuler davantage d'offres d'admissions pour espérer avoir une promotion de 1630 étudiants en 1<sup>re</sup> année à la rentrée. En 2021, le covid était toujours là, mais nous avons fait une estimation un peu différente parce que nous avons observé en 2020 que nos admis finalement acceptaient très bien les offres d'admission de Sciences Po et donc était très nombreux à la rentrée par rapport à nos estimations. C'est la raison pour laquelle en 2021 nous avons décidé de faire moins d'offres d'admission, mais toujours avec le même objectif de la même promotion. Donc les promotions n'ont pas évolué, elles n'ont pas baissé depuis plusieurs années, c'est simplement le nombre d'admis qui est différent, parce qu'on essaye encore une fois d'anticiper tant bien que mal les comportements de nos admis qui changent d'année en année. Nous faisons des statistiques sur au moins 5 années dans le passé pour voir à peu près quel est le chiffre d'acceptation d'offres qu'on pourrait essayer d'estimer, mais nous ne savons jamais exactement quel sera ensuite le nombre d'acceptations au final, et c'est la raison pour laquelle vous voyez plus d'admis en 2020 par rapport à 2021, l'objectif restant le même.

Pour ce qui est des problématiques financières que vous avez également évoquées, vous le savez, et je l'ai signalé également dans mon exposé, nous avons pu observer une réelle progression de l'ouverture sociale suite à la réforme de l'admission en 1<sup>re</sup> année, sur la voie générale Parcoursup, nous avons même eu 13 % d'admis qui étaient boursiers de l'enseignement secondaire, contre 5 % en 2020, donc nous estimons que la progression en matière d'ouverture sociale a été plus que notable. Aujourd'hui nous avons une promotion de 1<sup>re</sup> année où on accueille 29 % de boursiers du supérieur ; encore une fois, 4 points supplémentaires par rapport à 2020. Et par ailleurs, vous le savez, Sciences Po a une politique d'aide sociale et de droits de scolarité pour les candidats et pour les admis, pour les élèves qui nous viennent de France et de l'espace européen qui est tout à fait exceptionnelle et qui est dépendante des revenus des familles, ce qui est une chose à laquelle nous sommes évidemment attachés parce que c'est une politique sociale proactive qui permet à tout étudiant d'étudier à Sciences Po sans avoir des obstacles financiers.

Pour la question de Mario DEL PERO concernant le taux d'attractivité des campus en régions, malheureusement nous ne l'avons pas, ou peu, dans la mesure où Parcoursup ne nous permet pas de demander aux candidats une hiérarchie dans leurs vœux de campus. Donc nous demandons aux candidats de choisir deux campus, mais nous ne savons pas quel est le campus le plus demandé et donc éventuellement le plus ou les plus attractifs. Nous pouvons établir des binômes de campus qui sont généralement les plus représentés dans les vœux de nos candidats, mais pas ceux qui sont les plus attractifs. Nous le voyons davantage sur la voie d'admission internationale au collège universitaire, je l'ai montré sur la slide. Très clairement, depuis quelques années, nous observons que ce sont nos trois campus anglophones qui sont les plus attractifs pour les candidats internationaux. C'est évidemment probablement lié aussi à la réalité linguistique des jeunes générations où tous nos jeunes aujourd'hui parlent anglais. C'est moins vrai à l'échelle internationale pour la langue française.

### **Emiliano GROSSMAN**

Comment est-ce que Parcoursup a impacté la qualité des candidatures ? Et comment expliquer la spécificité de l'année 2021 ? Je voudrais aussi joindre une question sur le taux de boursiers admis pour Campus France ?

### **Pauline LEBARON**

Pour rebondir sur l'intervention précédente, de fait le nombre d'admis est quand même ce qui compte au final sur ces chiffres liés aux capacités d'accueil et en tout cas, l'UNEF défend que le maximum des capacités d'accueil soit atteint et pour ça, c'est d'autant plus une responsabilité de l'établissement qu'on a tout ce contexte de milliers d'étudiants qui se retrouvent à l'heure actuelle sans inscription dans l'enseignement supérieur. En l'occurrence, une solution simple à ce sujet est de créer des listes d'attente, comme le font tous les autres établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, on aimerait aussi souligner qu'il serait essentiel pour nous de pouvoir voter en CVEF les capacités d'accueil, ce qui se fait dans toutes les universités, où les capacités d'accueil de chaque formation sont votées en conseil de formation et de vie universitaire.

### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup. Je vais commencer par les questions d'Emiliano GROSSMAN. Sur la qualité des candidatures, nous avons observé l'année dernière une très grande progression du nombre de candidatures, nous l'avons vu ensemble ; d'un point de vue de la qualité, nous avons peu de moyens de comparaison avec les années précédentes parce que nous n'étions pas sur Parcoursup l'année d'avant, donc nous n'avons pas nécessairement les mêmes critères de comparaison. Ce que nous savons, c'est qu'en 2021, sur la voie générale une fois de plus, qui est celle qui accueillait le plus de candidatures, nous avons eu 97 % de mentions très bien parmi les admis ; dans les admis pour les doubles diplômes référencés par Parcoursup, on est même à 100 % de mentions très bien ; au niveau CEP, à 80 %, ce qui représente une progression par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, Myriam DUBOIS-MONKACHI n'est pas avec nous aujourd'hui, mais elle pourrait partager avec vous les résultats des examens de premier semestre qui confirment que nous sommes pour la cohorte de la 1<sup>re</sup> année sur un niveau tout à fait équivalent notamment à l'année 2019 qui était l'année de référence, la dernière année d'examen sur table, voire en progression sur certaines populations au niveau du taux de validation des cours et de la performance aux examens. Pour ce qui est des explications de la spécificité de 2021, c'est une question assez difficile, nous n'avons pas de certitudes, ce que nous savons, c'est que nous avons observé une très grande progression des candidatures, mais nos universités concurrentes dans le monde ont observé le même type de progression, là où vous l'avez vu, en 2022 nous observons une baisse, comme tous nos concurrents à l'échelle internationale. Je pense que les observations globales se situent à une échelle qui est très probablement mondiale, très certainement liée au contexte sanitaire, qui a pu peut-être en 2021 plutôt pousser les candidats à rester en études supérieures même si par exemple ils avaient déjà un master, au vu de la forte progression des candidatures en master ; pour le 1<sup>er</sup> cycle, bien entendu, la progression des candidatures s'explique d'une part par notre visibilité sur la plateforme nationale, c'était la première année où nous y apparaissions pleinement, et par ailleurs la visibilité de notre réforme de l'admission en 1<sup>re</sup> année qui consistait en la suppression des examens sur table et qui donc faisait très certainement tomber l'autocensure auprès des jeunes qui souhaitaient candidater.

Pour les questions ensuite de Mme la Présidente concernant les candidatures et les admis par Campus France, vous parlez, j'imagine, des internationaux : l'année dernière, nous avons eu un peu plus de 1300 candidats par cette voie d'admission ; si l'on considère le même vivier de candidatures en 2020, c'est-à-dire si on isole vraiment les candidats internationaux parce que les candidats des lycées français à l'étranger ont basculé dans Parcoursup en 2021, nous avons un peu progressé, puisque nous étions à 1100 candidatures en 2020, ce qui montre une activité intéressante auprès des candidats venus de l'enseignement secondaire étranger.

Enfin, pour les questions complémentaires de Mme LEBARON, les listes d'attente sont un principe de Parcoursup, donc nous avons des listes d'attente qui fonctionnent de cette façon-là, ce qui est évidemment une solution extrêmement pratique, nous offrons donc un nombre de places qui est déterminé pour justement viser la taille de promotion que nous avons évoquée tout à l'heure, et ensuite nous avons la possibilité de faire des listes d'attente pour nous assurer que le nombre de places sera parfaitement rempli si tous les candidats qui sont directement admis ne souhaitent pas accepter l'offre d'admission. Et je tiens à vous rassurer, nous cherchons à être au maximum de nos capacités d'accueil systématiquement, que ce soit pour les formations de premier cycle ou de master. La seule chose encore une fois qui est difficile à estimer, c'est le comportement de nos admis pour savoir combien accepteront finalement les offres et seront avec nous à la rentrée. En termes de promotions cibles, nous sommes systématiquement sur les promotions maximums que nous souhaitons accueillir.

### **Kévin COHEN**

Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste rapidement réagir sur ce que j'ai entendu, notamment sur les 80 % d'élèves issus de la procédure d'éducation prioritaire qui auraient une mention très bien au bac, si j'ai bien compris. Je sais pertinemment que les processus de sélection ont lieu en amont du bac, mais sur ce point-là, il faudrait éviter de tomber dans l'écueil de la course à l'excellence à outrance, notamment avec cette réforme du bac précisément, et faire plus confiance aux profils et aux projets des candidates et des candidats, parce que parfois on ne trouve pas notre voie au lycée, et ça ne fait pas de nous forcément de mauvais élèves ou de mauvais étudiants. C'est-à-dire que cette mention n'est que relative par rapport à ce que le lycéen peut offrir lorsqu'il arrivera dans une formation qui lui permettra de s'épanouir intellectuellement et personnellement.

### **Alexis GOIN**

J'aimerais simplement ajouter deux brèves questions avant une nouvelle série de réponses. La première sur le bilan, qui rejoint la première question de M. GROSSMAN de la mise en place de la nouvelle procédure d'admission s'agissant des métriques autres que la qualité des candidats. On a vu par exemple la question des boursiers du secondaire, qui est quand même assez impressionnante dans les chiffres qui nous sont donnés, et de manière générale par rapport aux attentes, si vous avez réalisé des études d'impact sur les évolutions que vous attendiez, est-ce qu'en termes à la fois de diversité géographique, de profils sociaux, il y a des écarts en termes de réalisé par rapport à ce que vous projetiez ? On voit par exemple dans le dossier un chiffre qui peut étonner un peu à priori, mais qui a peut-être des explications simples qui est la baisse de 15 % du nombre de lycées en France concerné par une admission. Est-ce que le cas échéant, le constat contraire pourrait vous conduire à des ajustements de la procédure ? Et la deuxième question porte sur les chiffres de yield, pour reprendre le terme technique que vous utilisez, est-ce que vous avez des enquêtes probablement réalisées auprès des étudiants qui déclinent l'admission, pour savoir quels sont leurs arbitrages pour comprendre l'environnement dans lequel Sciences Po se situe ? Je vous remercie.

### **Gabriela CROUZET**

Merci beaucoup. Alors pour commencer par les questions sur la procédure convention éducation prioritaire, je tiens bien sûr à vous rassurer : les chiffres que je vous donne sur les taux de mention très bien au bac sont des chiffres post-admission, c'est une photographie que nous constatons après l'admission, parce que bien entendu, nous n'avons pas les résultats obtenus au bac au moment de l'admission. Par ailleurs, il y a une double évaluation qualitative de chaque dossier de candidature pour l'entrée en première année, qui se concentre précisément sur les éléments que vous avez évoqués et qui concernent le parcours du candidat, son profil, sa trajectoire au lycée, l'environnement dans lequel il a évolué et ses écrits rédactionnels. Donc nous partageons la même observation : l'objectif est de ne pas

évidemment avoir une course à la note ni au bac, puisque c'est une donnée que nous n'avons pas dans les dossiers de candidature, mais au contraire de se concentrer sur l'appréciation des qualités d'une candidature en termes de parcours et de profil.

Pour les questions d'Alexis GOIN sur les écarts observés, en termes de diversité déjà territoriale, nous avons pu constater qu'au niveau des candidatures, nous avons augmenté de 46 %, je crois, le nombre de lycées différents parmi les candidats. Quelque part, c'est logique, on a eu plus de candidatures, mais il y a eu quand même beaucoup plus de diversité. Au niveau des admis, on revient en fait à la question de la cohorte cible, nous avons le nombre de places qui fait qu'au niveau des admis, le chiffre de cette diversité territoriale ne saute pas aux yeux, parce que nous avons un petit peu moins de lycées différents parmi les admis qu'en 2020, année où il y a davantage d'admis. Néanmoins, nous savons que parmi ce nombre de lycées différents chez nos admis, il n'y a pas toujours les mêmes lycées que nous avons dans le passé. Le nombre est à peu près similaire, mais la diversité a été réellement constatée à ce niveau-là. Au niveau de l'ouverture sociale, nous l'avons évoqué, il y a eu une nette progression. Ce sont des écarts sur lesquels nous avons pu travailler et qui sont j'espère soulignés par le bilan des admissions 2021, et ce sont les axes de travail sur lesquels nous continuons en 2022. On souhaite que la diversité territoriale et l'ouverture sociale puissent se poursuivre, mais encore une fois, ce ne sont pas des critères d'admission, ce sont des choses que nous constatons à l'issue de l'admission, puisque la seule chose qui compte, c'est réellement le parcours du candidat et son excellence.

Il reste la question sur les enquêtes concernant ceux qui décident de ne pas rejoindre Sciences Po, au niveau de nos admissions, effectivement c'est quelque chose qui pourrait être extrêmement intéressant, mais je crois que ce n'est pas systématiquement fait actuellement, nous avons réfléchi à ce sujet-là avec notamment la cellule promotion marketing qui est basée au niveau de la Direction des affaires internationales et avec qui nous souhaiterions effectivement mener des enquêtes de ce type-là qui pourraient nous éclairer beaucoup mieux chaque année, vous avez raison, sur à la fois les raisons de nos admis de ne pas nous rejoindre et aussi sur cette estimation pour l'année suivante du nombre d'admis à avoir en termes d'acceptation d'offres à prévoir.

#### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour. Merci beaucoup, Mme CROZET, pour cette présentation et pour votre travail.

### **IV. PRÉSENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE SCIENCES PO**

#### **Marc MARTINEZ**

Bonjour et merci pour l'invitation. Je vais faire une présentation très rapide de cette bibliothèque numérique de Sciences Po qui est un ajout récent à notre écosystème documentaire et de données puisque son ouverture date de l'année dernière. La bibliothèque numérique, qu'est-ce que c'est, et à qui s'adresse-t-elle ? Elle s'adresse principalement à vous, à la communauté Sciences Po, des étudiantes et étudiants, des chercheuses et chercheurs, des enseignantes et des enseignants, en élargissant au grand public, mais la communauté cible est celle de Sciences Po. L'idée est d'avoir un outil qui nous permette de conserver sur la durée, de valoriser, et évidemment de diffuser des fonds et des ressources qui jusqu'alors étaient peu ou pas signalés, qu'il s'agisse de ressources produites naturellement et d'entrée de jeu sous forme numérique ou de fonds qu'on numérise petit à petit dans Sciences Po ; des fonds peu à pas décrits et du coup très peu valorisés. Ce qu'on retrouve dedans alimente un grand portail qui agrège maintenant un peu plus de 862 000 pièces documentaires ; on a des fonds d'archives, des monographies, des périodiques, des fonds de documents électoraux, des pièces uniques que Sciences Po est seul à détenir ou à produire, et évidemment, les thèses soutenues dans le cadre de l'école libre, et les mémoires de l'école libre. Point intéressant : l'atelier cartographie, vous verrez que ça représente une grande partie de cette bibliothèque numérique, y verse également ses collections. Point également très important : on a dedans les dossiers de presse qui couvrent un fonds qui va de 1945 à 1981, et comporte 4500 dossiers sur des sujets d'actualité d'alors.

Tous ces fonds sont organisés en 6 collections pour pouvoir plus facilement y accéder. Je vous ai parlé des dossiers de presse, il y a également l'histoire de Sciences Po qui est un objet de recherche comme un autre dans le cadre d'une réflexion de l'institution sur elle-même ; on a les archives de Sciences Po,

qu'elles soient à la DRIS (la Direction des ressources et de l'information scientifique) ou dans les centres de recherche ; une cartothèque qui est principalement alimentée par l'atelier de cartographie ; les documents électoraux qui proviennent de ressources créées et produites par le CEVIPOF ; un ensemble de livres et de revues des XIXe et XXe siècles ; et puis les thèses et mémoires de l'école libre qui sont numérisées et mises à disposition par la DRIS. Quelques points d'ordre technique, mais importants quand même : les deux formats d'export des documents sont du PDF et du JPEG, donc facilement accessibles ; le téléchargement et l'impression sont illimités, sous réserve qu'on puisse y accéder (c'est une question qu'on traitera ensuite) ; les documents sont OCR-isés. Ce qu'on a là, c'est l'*Optical Character Recognition*, c'est-à-dire que sur des PDF ou des images qui contiennent du texte, vous allez pouvoir effectuer des recherches sur les chaînes de caractères mêmes, c'est-à-dire que le champ et la profondeur de recherche permettent d'aller interroger du texte que le document soit en PDF ou en mode image. Les sujets couverts sont sans surprise, ils correspondent à ceux de l'école et à ceux de Sciences Po : sciences politiques, sociologie, politique, histoire, histoire institutionnelle, etc.

En termes d'accès, l'accès distant en ce qui concerne les documents qui sont libres de droits est possible à tout le monde ; en revanche, l'accès aux documents sous droits est restreint à la communauté Sciences Po, ou à la demande, s'il s'agit d'une chercheuse ou d'un chercheur par exemple qui fait partie d'une équipe de recherche, mais qui n'est pas affilié institutionnellement à Sciences Po, il y a un formulaire de contact pour cela. En tout cas, si vous disposez d'une adresse à Sciences Po, vous pouvez à priori accéder à l'ensemble des ressources qui sont proposées par la bibliothèque numérique, sous droits et libres de droits. Une idée de la répartition de ces plus de 860 000 documents : vous voyez que la cartothèque se taille la part du lion, hors dossiers de presse (non intégrés), suivie par les livres et revues, les documents, les fonds concernant les documents électoraux. Un exemple de sous-collection : la collection cartothèque, 2500 documents dont 1600 cartes, et la possibilité d'avoir des visualisations composites. Je vous invite vraiment à aller utiliser l'outil, assez intuitif ; voici un résultat de recherche : on peut appliquer des filtres, des critères, il y a des possibilités de recherche avancée également si on a un sujet très pointu à rechercher, et la visionneuse qui vous permet d'afficher, il s'agit en l'occurrence ici d'une carte, le résultat de la recherche, on peut annoter, transformer lorsqu'on est connecté avec son compte Sciences Po le résultat ; on a également en dessous ce qui est important ce qu'on appelle les métadonnées, c'est-à-dire les informations décrivant la ressource et notamment la partie licence, qui vous permet de voir si ce document est en libre accès ou s'il vous faut vous connecter pour y accéder si vous ne l'avez pas déjà fait. Je reviens là-dessus rapidement : libre, c'est accès tout public ; sur un login CAS, votre login Sciences Po habituel, si le document est encore sous droits. Ces droits conditionnent également ce que vous allez pouvoir faire même si vous êtes de la communauté Sciences Po avec le document. Si vous utilisez ce document dans un cadre académique et professionnel au sein de Sciences Po, vous pouvez le réutiliser complètement librement, en revanche pour un usage extérieur, il faut prêter attention à ce que dit la licence sur les possibilités d'usage dans le cadre de publications numériques ou de réimpressions à l'extérieur.

Pour terminer, voici la petite équipe qui a conduit le projet en 2021 et qui continue à alimenter le projet, et puis je veux vous dire simplement que c'est une première étape, on a constitué avec l'aide des centres de recherche intéressés une première brique qui a permis de rassembler des documents qui étaient éparés et peu visibles de la production scientifique de Sciences Po ; dans une visée patrimoniale, la prochaine étape sur laquelle la DRIS travaille déjà avec les centres de recherche, c'est de continuer cette intégration amont, et de faire en sorte que ce qui sort de la bibliothèque numérique soit également visible dans notre catalogue général ; c'est-à-dire qu'on puisse à partir d'une recherche simple dans le catalogue faire remonter un livre, une revue papier dont on peut disposer, mais également des ressources numériques, qu'il s'agisse de la bibliothèque numérique proprement dite ou des ressources numériques sur abonnement qu'on offre par ailleurs. C'est une brique à surveiller de près, on la croit utile pour la recherche et les études à Sciences Po, et en tout cas c'est un outil qui est encore en plein développement. Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez. Merci beaucoup.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci beaucoup, M. MARTINEZ pour votre présentation, y a-t-il des questions, des remarques ? Non, très bien, ça veut dire que c'était très clair. Merci à vous d'être venu.

## **V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022**

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je vous propose qu'on passe au point suivant de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

*Les membres adoptent le procès-verbal du 7 mars 2022 à l'unanimité des voix exprimées.*

## **VI. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Baptiste DUMINIL**

C'est une question qui a déjà été évoquée au Conseil de l'Institut, et il me semble si j'en crois le compte-rendu qui nous est parvenu qu'il avait été dit qu'un point serait ajouté au CVEF d'aujourd'hui, ce qui n'a pas été le cas. Nous avons été informés par Garces via l'AS de cas d'agressions utilisant du GHB à des soirées. Il y a tout un imbroglio sur les communications entre l'Association sportive et l'administration sur les réactions qui auraient dû avoir lieu et qui n'ont pas eu lieu, sur des commandes de couvercles de verre qui ne sont jamais arrivés à la demande du Bureau des arts également. Je ne vais pas vous refaire toute la prise de parole qui a été faite au CI, qui a été rédigée par les différentes associations participantes dans ce dossier. Si vous la voulez, je peux le faire. Plusieurs points ont été évoqués au CI, la possibilité que l'administration finance les tests capillaires pour les étudiants et principalement les étudiantes à vrai dire qui penseraient avoir été drogués en soirée a été évoquée, mais également on voudrait revenir sur une nécessité d'intensifier tout simplement le travail de prévention et de sécurisation de ces événements au-delà de la formation sûrement de bonne foi des organisateurs et sur très concrètement la gestion de ce cas, précisément, au vu des échanges entre l'Association sportive et la direction.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Merci, je voudrais me joindre à ce point. Vous avez sans doute vu, j'avais envoyé un mail en amont de ce CVEF, justement, en ce qui concernait la prévention des soirées de gala, et la prévention en ce qui concerne l'usage du GHB en soirée, parce qu'il y a justement une recrudescence, partout en France d'ailleurs, et il me semble qu'on ne peut pas s'attendre à ce que Sciences Po fasse exception, même si on est effectivement dans un cadre qui est beaucoup plus protégé de ce genre d'événements. Ceci dit, on peut le voir, ces incidents arrivent, j'ai pu échanger avec le président du BDE en amont de la soirée de gala de la semaine dernière, et j'ai quand même pu constater qu'il y avait une certaine inaction, il était sans doute bienveillant, mais il avait l'air de me dire que dans ce genre de cas, on ne peut pas faire grand-chose, à part « prier », je cite, et il me semble néanmoins que la prévention peut être faite, la communication peut être faite, on peut avoir des protections de verre, faire des fouilles à l'entrée, avoir des secours prêts à agir si jamais il y a besoin, et des safe zones beaucoup plus largement déployées en soirées. Je ne sais pas si Mme BONVALET-YOUNES, vous voulez parler sur ce point-là ?

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

C'était pour autre chose, mais oui bien sûr, je pense que tous les syndicats, Nova, Solidaires, l'UNEF s'allient là-dessus. À l'UNEF, on pense que les réponses qui ont été faites à Mariana de la part du BDE ne sont pas du tout acceptables ; on ne peut pas dire comme ça à une étudiante qui s'inquiète de la sécurité des autres étudiantes qu'il suffira de prier lors de la soirée BDE. Et on pense qu'il y a des manières de sécuriser ces soirées, mais tu as déjà tout dit Mariana. J'enchaîne sur mon intervention ?

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Peut-être qu'on peut d'abord finir sur ce point et après on passera au prochain, merci.

## **Sébastien THUBERT**

Je n'étais pas présent à la fin du Conseil de l'Institut où on eut lieu ces échanges, par contre j'ai rencontré Garces avec Solène LALLEMENT, qui est la responsable des luttes contre les VSS à Sciences Po, une semaine avant ce conseil, et on a pu faire avec cette association un point d'étape sur ce qui était en place et sur ce qu'il restait à faire. Déjà, sur les situations qui se seraient produites dans une soirée de l'Association sportive, à ce jour nous n'avons aucun signalement concret, réel, qui nous a été transmis de ces situations. Vous comprendrez bien la difficulté pour nous de pouvoir agir et mesurer complètement ce qui a été à disposition. Nous avons néanmoins, et nous étions en novembre, rappelé les dispositifs qui sont à la disposition de l'ensemble des étudiants et étudiantes pour avoir un service d'écoute et d'accompagnement et d'orientation, qui s'appelle France Victimes, qui est anonyme et gratuit, et qui permet de mettre en place un certain nombre d'actions, et notamment des questions liées à l'accompagnement juridique, etc., puisque c'est aussi ça cette question. Nous avons bien sûr comme vous, parce que nous sommes en lien avec la conférence des grandes écoles, avec France Universités, un certain nombre de ressources et le ministère de l'Enseignement supérieur, eu des remontées effectivement avec la reprise des événements étudiants au sens large et au niveau français d'un retour des cas de soumissions chimiques par GHB, ecstasy, etc., et donc nous avons à cette occasion dès décembre réuni les responsables de la vie étudiante — comme nous le faisons une fois par mois dans une réunion dédiée à cela — nous avons mis un point de vigilance sur cela. Vous vous rappelez que le Conseil de la vie étudiante et de la formation a décidé dans le cadre du plan de lutte de VSS de modifier le règlement intérieur pour rendre obligatoire depuis juillet la déclaration des événements extérieurs à Sciences Po. À Sciences Po, on a eu depuis le début de l'année près de 200 déclarations d'événements extérieurs, ce qui permet aux équipes soit des campus soit de ma direction de pouvoir s'assurer d'un certain nombre de choses qui sont mises en place au regard des effectifs qui sont attendus, de la mise en place ou pas d'un dispositif prévisionnel de secours, et des actions de prévention qui doivent être en place et notamment aussi des questions de distribution d'alcool. C'est bien sûr un sujet de préoccupation puisque nous essayons de veiller le plus possible à la meilleure des préventions. Vous vous rappelez que les associations sont formées de façon obligatoire à la réduction des risques en milieu festif ; au regard de ce qui semble être une recrudescence au niveau national, nous sommes en train de travailler avec Addiction France, pour que dans la formation, il y ait un focus particulier qui soit fait sur cette situation-là pour que les étudiants et étudiantes en responsabilité sur ces soirées puissent avoir connaissance des signaux d'alerte qui permettent d'identifier et de pouvoir accompagner les éventuels étudiants et étudiantes qui seraient victimes, parce qu'il y a des questions de délais notamment qui se posent de détection : c'est 6 heures dans le sang, 12 heures dans les urines, et c'est pour cela que vous parlez d'un test capillaire après, parce qu'effectivement il faut pouvoir être dans des actions, notamment judiciaires, et qui nécessitent cela. Donc nous avons commandé 5100 protections de verre, par contre comme on a eu un accroissement, certains fournisseurs ont été en saturation, donc ils seront livrés et prêts pour les événements d'intégration dès la rentrée prochaine sur l'ensemble des campus, mais je tiens à vous dire que nous avons consacré près de 20 000 euros depuis septembre à financer les actions de sécurité et de prévention dans les soirées. Nous accompagnons vraiment les associations et si elles souhaitent également acheter du matériel de prévention, elles peuvent le faire, M. VIVIEN était encore en lien avec le BDE la semaine dernière pour les orienter vers des partenaires extérieurs comme Fêtez clairs, etc. où ils peuvent trouver aussi du matériel de prévention. Sciences Po peut accompagner, former, sensibiliser, mais ne pourra pas non plus toujours remplacer les organisateurs eux-mêmes et donc il y a aussi ce travail de responsabilisation qui est important. Si on reprend le bureau des élèves qui organisait son gala vendredi, nous les avons accompagnés pour cela, veillé à ce qu'il y ait un poste de secours en effectifs suffisants sur place, que nous avons d'ailleurs financé, et justement à ce qu'un point spécifique soit fait auprès de ces secouristes pour cette situation.

Après, il y a la question de la prévention de ces actions-là. À la rentrée prochaine, il y a une mise à jour du dispositif de sensibilisation et de formation à la lutte contre les VSS, ces questions-là feront partie de cette formation qui sera à destination de l'ensemble des nouveaux étudiants et étudiantes qui vont arriver à Sciences Po, et nous allons essayer de trouver collectivement les réponses. Nous sommes mobilisés sur cette question, avec les moyens qui sont les nôtres, et nous allons accompagner les étudiants et étudiantes vers cela. Néanmoins, j'attire l'attention sur l'arrivée de ce sujet, parce que j'ai été un peu surpris par les associations qui le portent tout d'un coup, associations qui seraient au courant depuis novembre et qui décideraient en fait de venir vers nous au mois d'avril après avoir eu le temps de

travailler une plateforme de revendications. Je pense que quand on est à la tête d'associations portant sur ces questions-là, il ne faut pas hésiter, dès qu'on a connaissance éventuellement de situations de cet ordre, à s'adresser à nous pour qu'on puisse agir vite, et faire attention aux effets de décalage. En tout cas, on reste mobilisés sur cette question-là et nous allons renforcer ces questions à la fois dans la formation des responsables associatifs pour maîtriser ces risques-là, dans la formation à destination de l'ensemble des étudiants et étudiantes, et puis surtout mettre à disposition du matériel de prévention auprès des associations pour la rentrée prochaine, mais ce ne sera pas que la protection des verres, on se pose aussi la question de les doter de doseurs d'alcool, etc., d'un certain nombre de choses qui permettront aux associations pour mieux agir dans leurs événements festifs.

### **Quentin COTON**

Évidemment, l'UNI se joint aux inquiétudes de tous les représentants étudiants et de l'administration. Simplement, j'aimerais ajouter qu'on a constaté notamment à Grenoble que la plupart de ces événements arrivent en dehors de la sphère universitaire, c'est plutôt dans un cadre plus général, dans les boîtes de nuit, etc., donc évidemment la prévention reste le principal vecteur pour éviter ce type de choses, mais on fait aussi confiance aux équipes de santé pour accompagner les étudiants dans le cas où ils subiraient ce genre de choses.

### **Baptiste DUMINIL**

Un autre point qui a, il me semble, aussi été soulevé au Conseil de l'Institut, mais après un petit examen du règlement de la vie étudiante, il me semblait important de le soulever à nouveau ici. Comme personne ne l'ignore ici, je pense, la question évidemment de la mobilisation de l'extrême-droite dans cette école et ses alentours est actuellement prioritaire, en tout cas pour nous. Je pense que vous n'êtes pas sans ignorer les violences qui ont eu lieu devant Sciences Po il y a maintenant un peu plus de 10 jours. Sans vouloir être celui qui dit qu'on vous avait prévenus, quand il y a eu le vote pour l'initiative étudiante de Génération Z, nous avons souligné que la présence d'une organisation d'extrême-droite dans nos lieux d'études s'accompagne toujours d'une recrudescence des violences ; les choses sont là et maintenant il nous faut agir là-dessus. C'est l'article — je joue un peu le rôle de l'UNEF, désolé — 18 du règlement de la vie étudiante qui dit que tout manquement aux règles fixées par le présent règlement par une association étudiante, etc., peut faire l'objet d'une mesure suivante prononcée à titre temporaire ou définitif par le Conseil de la vie étudiante et de la formation : retrait de la qualité d'association étudiante permanente ou d'association étudiante reconnue ou d'initiative étudiante ; retrait de la domiciliation ; interdiction de la mise à disposition d'un local ; interdiction de la mise à disposition d'espaces pour des événements ; refus d'allocations de moyens ; remboursement d'une subvention allouée ; retrait de sa nomination de la marque de Sciences Po. Dans la mesure où l'attaque, dont vous avez sûrement vu les images et dont je peux, par ma présence en première ligne à ce moment-là, attester de la violence, et qui a été en plus revendiquée par, en plus de l'Action française et de la Cocarde, l'UNI, Reconquête et Génération Z, je pense qu'on rentre globalement dans ce domaine-là. Je voulais présenter cette possibilité à votre considération et répéter que la présence de l'extrême-droite dans nos lieux d'étude, nos lieux de travail aussi, n'est jamais anodine.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

Justement, nous proposons de soumettre au débat une motion. On vous l'a envoyée hier, mais on a eu plusieurs remarques pour l'améliorer et donc on aimerait vous la relire ce matin. « Le mercredi 13 avril, des étudiants et des étudiantes du campus de Sciences Po Nancy ont subi des intimidations de la part de l'extrême-droite, le lendemain c'est sur le campus de Paris que des étudiants et des étudiantes manifestant pacifiquement devant le 27 rue Saint-Guillaume ont été attaqués par des individus se réclamant de Génération Zemmour, de la Cocarde étudiante et de la branche nationale de l'UNI. Le CVEF dénonce fermement ces violences de l'extrême-droite et réaffirme que celles-ci ne peuvent être tolérées au sein de notre établissement. Le CVEF s'engage à ne pas soutenir d'initiatives étudiantes portées par toute organisation se livrant à ce type de violence, après que leur implication a été attestée par l'enquête disciplinaire. » Je pense que Baptiste a déjà bien expliqué ce qui s'était passé jeudi. En effet, on pense que ce genre de violences sont inacceptables. On peut s'opposer aux blocus, bien sûr, mais en arriver à ces recours n'est pas tolérable à Sciences Po et on pense que dans ce genre de situations, ce n'est pas uniquement les étudiants individuellement qui doivent être sanctionnés, mais également les

organisations qui les ont poussés à ce type de violence. Et donc nous aimerions vous soumettre cette motion.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

J'aimerais parler du coup au nom de Nova et dire que l'on se joint aux inquiétudes de l'UNEF et de Solidaires également. Une enquête a été ouverte au niveau interne, donc je laisserai M. THUBERT revenir sur ce point. On est totalement d'accord pour condamner les violences qui ont eu lieu à Sciences Po, et on aimerait avoir plus de précisions sur l'enquête, qui est mis en enquête, savoir s'il faut attendre les résultats de l'enquête, etc. Merci.

### **Sébastien THUBERT**

Merci, Mme la Présidente. Effectivement, le CVEF a une importante prérogative comme l'a rappelé Baptiste DUMINIL, et c'est dans ce sens-là justement qu'on avait, au moment de la rédaction de ce règlement de la vie étudiante en 2016 ouvert ce champ-là. C'était important parce que le Conseil est garant des libertés associatives et donc doit pouvoir mesurer cet ensemble-là et prendre ses responsabilités lorsque c'est nécessaire. En tout cas, le jeudi, suite à ces actions qui ont visé brutalement à intimider les quelques étudiants et étudiantes qui bloquaient le 27 rue Saint-Guillaume, le directeur Mathias VICHERAT a ordonné l'ouverture d'une enquête administrative immédiate pour déterminer si des étudiants ou des étudiantes de Sciences Po avaient participé à cette action, et pour pouvoir prendre les mesures individuelles, notamment dans un cadre de procédures disciplinaires prévues par le Code de l'éducation et de savoir si des associations et organisations de Sciences Po avaient pris part à cette organisation. L'enquête a été immédiatement ouverte et les prochaines auditions auront lieu en début de semaine prochaine. L'enquête est en cours, donc il faut nous laisser un petit peu de temps, parce que par exemple les caméras qui nous permettent de voir les entrées du bâtiment où se sont passés ces actes-là avaient été neutralisées le matin par les étudiants qui bloquaient, recouvertes de peinture, et donc cela ne nous permet pas d'avoir une vision très claire et complète sur cette zone-là. Nous opérons avec des recoupements de vidéos sur les réseaux sociaux, de vidéos que des étudiants ou étudiantes nous transmettent, donc il faut pouvoir regrouper tout cela ; ces personnes étaient masquées, ce qui n'est pas toujours simple. Certaines sont plus facilement identifiables. En tout cas, nous menons les auditions parce que nous sommes dans une démarche de contradictoire, et de pouvoir avoir des procédures solides si elles doivent être prises. Et donc bien sûr, le président et la présidente du CVEF seront informés dès que nous aurons terminé l'enquête en cas de saisine du conseil pour pouvoir l'organiser, en sachant qu'effectivement cette prérogative sera, dans d'autres cadres d'enquêtes qui ont été menées, saisie dans les semaines qui viennent. Tout signalement ou tout fait de cette nature qui se produit déclenche une enquête administrative, et donc nous veillerons à la faire de façon rapide, je pense qu'il nous faut encore deux à trois semaines pour pouvoir être vraiment en conclusion.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Peut-être deux points : on voit qu'il y a deux volets finalement qui aujourd'hui arrivent dans cette question. D'abord je crois celui qui nous rassemble, à savoir la condamnation totale des violences qui ont été commises par l'extrême-droite, je crois que personne ici ne le conteste, c'est inacceptable dans notre école, vis-à-vis des étudiantes et des étudiants qui manifestaient et qui exerçaient un droit de manifester. Je trouve cela scandaleux et je crois que chacun ici le partage. Ensuite, il y a la question des sanctions contre les associations, que vous soulignez avec Solidaires. Personnellement, dès lors qu'une enquête nous permettra d'établir des faits de manière absolument incontestable, et je ne vais pas préempter des résultats de l'enquête, je pense que nous aurons intérêt toutes et tous à faire preuve de la plus grande fermeté, et j'espère que notre main ne tremblera pas vis-à-vis des associations qui pourront avoir participé à ce genre de faits, mais nous perdrons aussi une part de nous-mêmes si nous n'attendons pas d'avoir les faits éclairés par l'enquête. Sébastien THUBERT nous soulignait tout à l'heure que cette enquête ne portait pas uniquement sur des personnes, je crois que c'était une ambiguïté qui existait, mais bien sûr l'intégralité des événements et la participation de certaines associations. Ensuite le troisième point, c'est la motion déposée par l'UNEF, telle qu'elle a été amendée. On avait eu l'occasion d'en discuter, mais je crois que telle qu'elle est maintenant écrite et vu qu'elle fait mention de l'enquête, de mon côté elle ne me pose pas de difficulté majeure et peut être une position de principe de ce conseil, après c'est évidemment soumis au débat de toutes et tous sur le fait que des violences et

des associations qui promeuvent des violences actuellement documentées ne doivent pas être reconnues par ce conseil et ne peuvent pas l'être, et doivent être et seront sanctionnées. Cela peut être un préalable utile avant des sanctions plus fermes une fois l'enquête menée vis-à-vis d'un certain nombre d'associations. La rédaction telle qu'elle est soumise là me semble plus consensuelle et de nature à avoir une position de principe de ce conseil.

### **Emiliano GROSSMAN**

En partie, M. CHARPENTIER a déjà commencé à faire la remarque que je voulais faire, mais je voulais avoir une question pour M. THUBERT aussi concernant l'enquête, parce que si je comprends bien certains des faits relatifs à cet événement sont passibles aussi de passer devant la justice, donc quel en sera exactement le résultat et qu'allez-vous faire des résultats de cette enquête une fois qu'ils seront établis ?

### **Sébastien THUBERT**

Sur cette dernière question en fait, c'est la nature d'une enquête administrative quand on l'ouvre, d'identifier ce qui est du ressort du disciplinaire et éventuellement s'il y a des faits qui sont de nature à être transmis au Procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale. Pour n'importe quel signalement que nous recevons, nous regardons toujours ces aspects-là.

### **Quentin COTON**

Je vais me permettre de répondre puisque l'UNI a été attaqué suite à ce qui s'est passé. Dans le communiqué du 19 avril, on condamne les violences, mais toutes les violences, c'est-à-dire les intimidations eu égard au blocage, qui je le rappelle aussi est interdit, l'article 811-1 du Code de l'éducation d'ailleurs le mentionne assez spécifiquement, et on rappelle aussi, parce que c'est assez problématique, qu'il y a une enquête en cours donc le principe de présomption d'innocence s'applique pour tous et toutes, mais nous avons été interdits de conférence en raison de cette enquête en cours, ça m'étonne beaucoup, M. THUBERT, peut-être que vous pourrez me répondre sur les raisons, puisqu'on n'a eu qu'un mail assez étonnant dans lequel on nous incrimine d'avoir liké un tweet de l'étudiant libre dans lequel nos militants chantent la Marseillaise, parce qu'en effet, après le déblocage des militants sont venus tracter, et ça c'est autorisé par le guide du CPU, donc je ne comprends pas très bien ce qu'on nous reproche. Ensuite, je souhaitais répondre à certaines personnes qui, hors de ce conseil, ont expliqué que des élus de l'UNI du CVEF et du CI avaient participé à ces déblocages violents : non, non et non, et d'ailleurs on attend les preuves, j'étais sur Poitiers, M. DALGLIESH-LEMOINE était dans son appartement sur Paris, M. Antonin FERREIRA n'était même pas devant Sciences Po et M. URVOIS non plus, donc j'attends d'avoir aussi les preuves de ce point de vue-là. Nous ferons nous-mêmes des signalements au besoin, parce qu'il y a un certain nombre de diffamations portées à notre égard qui évidemment nous posent problème.

### **Jean COTTE**

J'ai une question pour M. THUBERT : est-ce que la promotion de ces violences qui a été faite sur les réseaux sociaux, que ce soit par les comptes des associations qui ont participé à ces violences et qui sont citées, par exemple l'UNI, mais la Cocarde étudiante et Génération Z aussi, mais aussi par les porteurs d'initiatives étudiantes qui du coup les représentent, par exemple le porteur principal de l'initiative étudiante Reconquête Sciences Po, pouvait faire partie de l'enquête aussi ? Merci beaucoup.

### **Sarah BONVALET-YOUNES**

Pour répondre à Quentin COTON, à l'UNEF nous pensons qu'il n'est pas normal de mettre sur un même plan un rassemblement, un blocage pacifique, qui certes est interdit, mais reste pacifique, et des violences interpersonnelles, on veut quand même revenir sur cette action et ne pas la normaliser, on ne peut pas mettre ces deux actions sur le même plan. Ensuite, par rapport à la diffamation dont tu m'accuses Quentin, puisque c'est moi qui étais présente lors du débat, on peut retrouver ce débat qui a été enregistré, j'ai dit que l'UNI avait participé à cette action. En effet, on peut voir sur une vidéo de *Valeurs actuelles* la présidente ou une des membres au national de l'UNI participer à l'action et dire qu'elle va y participer, et donc j'ai dit que je trouvais ça problématique que des membres de cette organisation qui revendiquaient cette action aient un pouvoir à Sciences Po au sein de conseils, mais ce

n'est pas pour t'attaquer personnellement. Je ne sais pas quels membres de l'UNI étaient présents lors de cette action.

### **Baptiste DUMINIL**

C'est pour revenir sur la motion qui a été déposée par l'UNEF, dedans il est écrit « le CVEF s'engage à ne pas soutenir d'initiatives étudiantes portées par tout type de violences », je voulais juste rappeler qu'une fois cet engagement pris, il faudra le tenir, puisque quand on a eu cette discussion sur Génération Z, nous sommes venus avec des éléments des violences engagées par les membres de Génération Z à Lille envers plusieurs personnes, et à Strasbourg la présence d'une personne inculpée et même condamnée pour terrorisme dans son organigramme. Je voulais juste souligner qu'on est tout fait d'accord avec cette posture, puisqu'on a déjà essayé de l'initier la dernière fois et que c'est un engagement à tenir. Merci de soutenir cette motion qui représente un bon pas.

### **Sébastien THUBERT**

Juste un petit point de rappel, nous ne sommes pas le Conseil des ministres, donc nous n'allons pas dissoudre des associations nationales. Je pense qu'il faut, et ça va être aussi la nature de l'enquête, distinguer ce qui est de l'ordre des associations nationales ou des antennes locales, vous n'êtes pas responsables de ce que pourrait faire la fédération Solidaires, et Madame LEBARON de ce que ferait le bureau national de l'UNEF et de ses positions. L'enquête administrative vise à cela. Je pense qu'après, il faut qu'on fasse tous attention aux mots effectivement et parfois aux invectives ; je lisais un communiqué de l'Assemblée générale mobilisée qui accusait Mathias VICHERAT d'être l'allié des milices d'extrême-droite, parce qu'il a exprimé le souhait que Sciences Po ne soit pas bloqué et qu'il n'y ait pas d'impact sur les étudiants qui ne souhaiteraient pas bloquer l'établissement, etc. Il faut qu'on fasse attention, je pense, aux répertoires qui sont utilisés et malgré toute la détermination de la Direction pour que les violences auxquelles on a assisté le jeudi 14 avril n'aient jamais lieu à Sciences Po et qu'on puisse préserver ce qui fait le cœur de notre établissement, un lieu de contradiction, de débats, etc., de liberté d'expression, associative, sans jamais dépasser ce qui fait la règle commune et la loi et de bien faire la différence entre ce qui est du registre de l'opinion et de ce qui ne l'est pas. C'était important qu'on puisse quand même se le dire, et de la limite aussi des actions de Sciences Po ; vous pouvez bien faire référence à Génération Z Lille, mais on sortirait un peu du périmètre de la discussion.

### **Quentin COTON**

Concernant ce qui a été dit sur le fait qu'on normaliserait, on ne normalise rien, pas non plus les blocages. L'un ou l'autre, nous avons condamné tous types de violences. Il y a aussi eu des intimidations de la part de certains étudiants quand d'autres voulaient rentrer qui se sont fait invectiver. C'est une forme aussi de violence verbale. Concernant l'étudiante en question de l'UNI dont vous parlez, cette étudiante n'est-elle pas devant Sciences Po, mais devant la Sorbonne, ce n'est pas du tout le même lieu, on est bien d'accord. Concernant les propos que tu as tenus, Sarah, je les ai assez précisément, tu expliques : « On s'est rendu compte qu'il y avait dans cette action des étudiants de l'UNI et que pour certains, ils sont même élus au CVEF et au CI. » Je trouve ça extrêmement choquant que dans mon école des représentants étudiants soient des personnes en lien avec des groupuscules d'extrême-droite. De facto, je le répète, aucun élu de l'UNI n'était présent à ces déblocages, et d'ailleurs l'enquête fera les lumières dessus. Ce qui nous pose problème dans la mention, c'est le fait même de mentionner des associations quelles qu'elles soient, puisqu'une enquête est en cours ; en réalité, vous faites le juge avant le juge, vous décidez que Génération Z, la Cocarde et l'UNI étaient présents. Alors je vous l'accorde, la Cocarde a bien fait un tweet en disant qu'eux le revendiquaient. L'UNI n'en a pas fait, et de mémoire, je crois, Génération Z n'en a pas fait non plus, seule la Cocarde les a mentionnés, mais je peux mentionner n'importe qui, dire qu'ils y étaient aussi, l'enquête devra nous éclairer là-dessus, mais encore une fois, le principe de présomption d'innocence doit s'appliquer, et donc je pense qu'il faut retirer ces mots et expliquer que nous condamnons toutes les violences qui ont eu lieu lors de ces blocages.

### **Kévin COHEN**

Juste brièvement pour répondre à ce qui vient d'être dit, j'ai le tweet devant moi du 14 avril 2022 à 16 h 20 de la Cocarde étudiante qui affirme clairement : « Participation de militants GZ et de l'UNI ». Vous dites qu'il n'y a pas eu de communiqué de la part de l'UNI ni de Génération Z affirmant qu'ils

étaient présents, mais il n'y en a pas eu non plus pour dire qu'ils n'étaient pas là. Donc c'est un non-débat, ils étaient là. Le deuxième sujet est lié effectivement à une vidéo de *Valeurs actuelles* qui montrent des militants de l'UNI participer à ces actions. Je trouve que la prochaine fois il va falloir se la jouer un peu plus fine pour pouvoir mieux répondre en conseil pour affirmer... Effectivement il n'y avait pas forcément de militants de Sciences Po, je n'en sais rien, en tout cas ce qui est factuel, c'est que vous vous êtes montrés avec la Cocarde étudiante et Génération Z, avec *Valeurs actuelles* pour vous vanter de venir violemment saccager ce qui avait été fait pacifiquement par d'autres étudiants. Il va falloir se la jouer beaucoup plus fine et l'UNI était effectivement présent, donc je ne vois pas ce que vous essayez aujourd'hui de démentir.

### **Sébastien THUBERT**

Si vous me permettez, je pense qu'il serait vain de poursuivre dans les échanges concernant les responsabilités diverses, c'est la nature et l'objectif de l'enquête administrative, d'être sur des éléments les plus factuels possible, et que l'on puisse avoir une base qui repose sur des éléments matériels.

### **Pauline LEBARON**

J'aimerais quand même juste ajouter qu'une motion a été votée par le Conseil de l'Institut il y a peu de temps qui mentionne clairement ces organisations dont la participation est quand même reconnue. C'est sur ça aussi qu'on a fondé la motion qu'on propose à l'UNEF, on a repris de façon très proche les éléments qui sont présents dans cette motion du CI qui a été largement soutenue assez largement. C'est aussi parce que cela nous semble tout à fait valable dans la motion qu'on propose de mentionner très clairement les 3 organisations qui sont citées. Et j'ajoute qu'il y a bien marqué l'UNI branche nationale sur cette proposition de motion.

### **Quentin COTON**

Je pense que je vais parler pour la dernière fois, puisque comme l'a dit M. THUBERT sinon je pense qu'on va tourner en rond jusqu'à midi. Encore une fois, je le répète, il y a un principe de présomption d'innocence qui s'applique, M. COHEN vous supposez qu'on était là, je suis très heureux, j'espère que vous en avez les preuves, on les attend toujours et on attendra la fin de l'enquête pour déterminer qui était là ou non, et je le répète, l'UNI national est venu tracter après les déblocages et chanter la Marseillaise et c'est aujourd'hui ce qu'on nous reproche.

### **Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je vous propose qu'on se mette d'accord sur un éventuel amendement du texte ou pas.

### **Raphaël CHARPENTIER**

Sur l'amendement, j'entends et j'y suis attaché également, d'ailleurs je l'ai dit, l'attachement au principe de présomption d'innocence, cependant la terminologie telle qu'elle est employée justement pour moi ne semble pas l'attaquer, puisque d'une part il y a la mention « à la fin de l'enquête disciplinaire » et j'en avais parlé aux représentants de l'UNEF comme étant d'ailleurs une condition de mon côté pour soutenir cela et que par ailleurs ce ne sont pas les associations qui sont directement visées dans le texte, mais bien des individus se réclamant de, et donc pas des associations directement, et de ce point de vue-là, des individus se réclamant de, on en trouve visiblement, c'est attesté par un certain nombre de tweets et de prises de position, par ailleurs effectivement c'est déjà une terminologie qui a été adoptée au Conseil de l'Institut et donc de ce point de vue-là, je ne crois pas qu'on préempte les résultats de l'enquête et que l'on attaque ou désigne une association ou des associations spécifiquement. Au contraire, on a quelque chose qui je pense est du coup plutôt prudent.

### **Sébastien THUBERT**

Si vous me permettez, pour être un tout petit peu tatillon sur un terme, si vous pouviez remplacer enquête disciplinaire par enquête administrative, c'est juste un point de forme.

### **Quentin COTON**

Je ne suis pas spécialement d'accord avec vous, M. CHARPENTIER. Cela pose un préjudice moral à l'égard de nos associations puisqu'on est directement cités et donc de fait les personnes extérieures à

Sciences Po ou même à l'intérieur peuvent se dire que ces associations sont en partie responsables du problème, or ça pose évidemment un lourd préjudice sur nos associations, sur notre image, alors même que l'enquête est toujours en cours. On demande à ce que dans un premier temps, dans la motion soit mentionnées toutes les violences et que soient condamnées les violences et intimidations des étudiants qui bloquaient à l'égard des étudiants qui voulaient rentrer, les violences qu'il y a eu au déblocage, et aussi que soient supprimés les noms des associations dans l'attente des résultats de l'enquête en cours.

**Baptiste DUMINIL**

Très brièvement, pour situer exactement de quoi on parle quand même, ce que M. COTON est en train de faire, c'est comparer des gens qui ont chargé un groupe d'étudiants armés de gazeuses à main et de barres de fer et de parapluies à des gens qui ont effectivement monté une barricade et qui se sont posés festivement avec de la musique, avec des slogans, qui ont ouvert une discussion dans la rue, une assemblée générale avec des votes, des prises de parole. On n'a pas la même notion de violence, M. COTON et moi manifestement. Si ces deux points sont mis sur le même pied, ça nous semble extrêmement problématique. Par ailleurs, sans mention des associations qui ont été associées à cette action, cette motion nous semble inutile. Donc on la votera à condition que les associations telles qu'elles sont mentionnées ici y soient présentes, comme on a insisté au CI pour que ce soit cette formulation-là et pas une autre.

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Je vous propose que l'on vote d'abord sur les amendements proposés par M. COTON puis sur la motion proposée par l'UNEF.

**Pauline LEBARON**

Du coup, ça donnerait quoi exactement comme formulation ? S'il y a une volonté qu'il y ait des amendements, je pense que c'est bien qu'ils soient formulés ou alors on ne les vote pas.

**Raphaël CHARPENTIER**

Les amendements, et je parle sous le contrôle de M. COTON, sont condamnation de toutes les violences et surtout le fait d'enlever la mention des 3 associations.

**Quentin COTON**

C'est ça, je n'aurais pas mieux résumé.

*Les membres votent contre ces amendements (12 voix contre et 2 voix pour).*

*Les membres adoptent la dernière version du texte de la motion, avec le changement proposé par M. THUBERT, à la majorité (12 voix pour et 2 voix contre).*

**Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA**

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien. Merci et bonne semaine à vous.

*Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 10 heures 37.*